



Rachat des parts de la maison et reprise vie commune

Par **Kiki54**, le **29/05/2017** à **21:55**

bonjour je souhaite reprendre la vie commune avec mon ex compagnon après une séparation et je souhaite racheter ma part de la maison après une désolidarisation comment faut -il procéder ? je dois lui redonner ma part de la maison et faut -il repasser chez le notaire ? merci de votre réponse.

Par **Visiteur**, le **29/05/2017** à **22:35**

Bonsoir,
Pouvez vous préciser davantage votre historique...
Il y a eu partage lors d'un divorce ?

Par **Kiki54**, le **29/05/2017** à **23:10**

Bonsoir oui il y a eu un partage j'ai eu ma part de la maison j'ai eu 14 000 € et aujourd'hui je veux faire machine arrière et reprendre la vie commune avec le père de mes enfants il y a pas eu divorce il y a eu séparation n'étant pas mariés nous sommes justes passés par une juge pour la garde des enfants au tribunal.

Par **Kiki54**, le **30/05/2017** à **07:41**

Bonjour comment je dois procéder pour racheter ma part de la maison faut il passer chez le notaire ? Merci

Par **Lag0**, le **30/05/2017** à **07:51**

Bonjour,
Déjà, vous n'allez pas racheter votre part, mais une part de la maison de votre ex.
Il s'agit d'une vente immobilière tout à fait classique, il faut que votre ex vous vende une part de sa maison.
Cela se fera, bien entendu, devant un notaire et vous allez payer des frais de notaire comme si vous achetiez n'importe quel bien immobilier. Frais que votre ex a déjà payer lorsqu'il vous a racheté votre part.
Avec vous, au moins, l'état a trouvé de bons clients...

Par **Kiki54**, le **30/05/2017** à **09:18**

Merci comme mon compagnon est seul propriétaire de la maison je souhaite que le bien soit de nouveau a mon nom la maison sera a nos deux noms il faut repasser chez le notaire pour je puisse racheter une part de la maison ?

Par **Lag0**, le **30/05/2017** à **09:57**

Lisez-vous les réponses que l'on vous fait ???
Oui, il s'agit d'une vente immobilière tout à fait classique, donc passage devant notaire obligatoire et frais à payer à l'état !

Par **Kiki54**, le **30/05/2017** à **14:32**

Lag0 bien sur que je lit les messages qu'on me fait
On ne souhaite pas faire une vente immobilière je veux acheter une part a mon compagnon pour la maison on on sera tous deux propriétaire de la maison achetée en commun. Il faut passer chez le notaire. J'ai bien compris votre réponse

Par **Lag0**, le **30/05/2017** à **14:55**

Mais que vous achetiez 10%, 50% ou 100% de la maison, c'est une vente immobilière classique. Vous achetez bien de l'immobilier...